



## Procès-Verbal

---

Conseil Communautaire - 14 avril 2015

### Ordre du jour

---

Désignation d'un secrétaire de séance

#### FINANCES

1. Comptes de gestion 2014
  - 1.1. Régularisation Compte de gestion 2014 – Budget annexe « Locaux commerciaux »
  - 1.2. Régularisation Compte de gestion 2014 - Budget annexe « Tourisme »
  - 1.3. Régularisation Compte de gestion 2014 – Budget annexe « ZAE II Pechnauquié »
  - 1.4. Compte de gestion 2014 - Budget annexe « ZIR III »
  - 1.5. Compte de gestion 2014 - Budget Principal
2. Comptes administratifs 2014
  - 2.1. Compte administratif 2014 - Budget annexe « ZIR III »
  - 2.2. Compte administratif 2014 - Budget Principal
3. Budgets primitifs 2015
  - 3.1. Affectation des résultats
  - 3.2. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
  - 3.3. Taux d'impositions 2015
  - 3.4. Subvention aux associations
  - 3.5. Budget primitif 2015 – Budget principal
  - 3.6. Budget primitif 2015 – Budget annexe « ZIR III »
4. Marchés conclus en 2014

#### RESSOURCES HUMAINES

5. Création de poste – Saisonniers

#### ADMINISTRATION GENERALE

6. Convention de mise à disposition – Locaux Services Techniques
7. Convention de mise à disposition – Locaux Office de Tourisme

## Etat de présence

### Etaient présents

BESSIERES	CANEVESE Lionel DAVIAU Céline PEREZ Marie-Hélène PERITA Sandrine SARMAN Thérèse
BONDIGOUX	ROUX Didier
LA MAGDELAINE SUR TARN	GUALANDRIS Claude NARDUCCI Isabelle VIALAS Roger
LAYRAC SUR TARN	BUSQUERE Philippe
LE BORN	RANSON Jean-Michel SABATIER Robert
MIREPOIX SUR TARN	OGET Eric
VILLEMATIER	JILIBERT Jean-Michel
VILLEMUR SUR TARN	BOISARD Daniel CHEVALLIER Georges DUBOIS Alexandra DUMOULIN Jean-Marc DUQUENOY Aurore PREGNO Agnès WOLFF Maryse

### Etaient absents excusés

M. LAVIGNOLLE Vincent et Mme SAUNIER Karine

### Etaient représentés

M. RAYSSEGUIER Jean-Luc donne pouvoir à Mme PERITA Sandrine  
M. SALIERES Jean-Luc donne pouvoir à M. CANEVESE Lionel  
M. SABIRON Wilfrid donne pouvoir à M. BUSQUERE Philippe  
Mme MANDRA Francine donne pouvoir à M. OGET Eric  
M. VIALARD Jean-Claude donne pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel  
M. AMIEL Jean-Claude donne pouvoir à Mme WOLFF Maryse  
M. BOUDET Jean-Claude donne pouvoir à M. SABATIER Robert  
M. GARDELLE Alain donne pouvoir à Mme PREGNO Agnès  
Mme GILARD Nathalie donne pouvoir à M. BOISARD Daniel  
M. REBEIX Nicolas donne pouvoir à Mme DUQUENOY Aurore

Membres en exercice : 35

Membres absents : 02

Membres présents : 21

Pouvoirs : 12

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Mme PEREZ Marie-Hélène est élue secrétaire de la séance.

# FINANCES

## 1. Comptes de gestion 2014

Le compte de gestion est le document tenu par le comptable public. Il retrace toutes les écritures de la collectivité selon le principe de séparation de l'ordonnateur (le Président de la Communauté de Communes) et du comptable (Le trésorier, fonctionnaire d'Etat).

### 1.1. Régularisation compte de gestion 2014 – 32400 Budget annexe "Locaux commerciaux"

Ce budget avait été créé dans le cadre d'une opération d'installation de professions libérales sur la commune de la Magdelaine. L'opération peut être clôturée puisque l'ensemble des locaux a été cédé.

Le Trésorier, ayant effectué la vérification des écritures internes, clôture à son tour le budget.

Le compte de gestion 2014 est en tout point conforme au compte administratif 2013 de la Communauté et dégage un excédent cumulé final de 15 238 euros qui sera reporté au Budget Général en 2015.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion 2014 - 32400 du Budget annexe "Locaux Commerciaux".

### 1.2. Régularisation compte de gestion 2014 – 32100 Budget annexe "Tourisme"

Ce budget avait pour objet de retracer la comptabilité de la compétence tourisme. La comptabilité analytique étant en place depuis 2013, il a été clôturé en 2013 par la Communauté.

Le Trésorier, ayant effectué la vérification des écritures internes, clôture à son tour le budget.

Le compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif 2013 de la Communauté. Cette clôture n'entraîne aucune écriture dans le budget de la Communauté.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion 2014 - 32100 du Budget annexe "Tourisme".

### 1.3. Régularisation compte de gestion 2014 – 32200 Budget annexe "ZAE Pechnauquié II"

Ce budget retraçait les opérations d'aménagement et de commercialisation de la zone d'activité Pechnauquié 2. La Communauté a clôturé le budget en 2013. Le Trésorier, ayant effectué la vérification des écritures internes, clôture à son tour le budget.

Le compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif 2013 de la Communauté. Cette clôture confirme le résultat 2013 de 451 007.51€ constaté à la clôture du budget par la Communauté et reporté au Budget Général 2014.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

→ Approuve le compte de gestion 2014 - 32200 du Budget annexe "ZAE Pechnaquié II".

### 1.3. Compte de gestion 2014 – 32300 Budget annexe "ZIR III"

Le budget annexe ZIR retrace la comptabilité de l'opération d'aménagement et de commercialisation de la zone d'activité « Pechnaquié 3 ». Il s'agit d'une comptabilité spécifique qui tient compte de l'état des stocks de terrains (valeur du stock constituée des dépenses et déstockage au fur et à mesure des ventes). Le terme ZIR désigne « zone d'intérêt régional ».

Le compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

→ Approuve le compte de gestion 2014 - 32300 du Budget annexe "ZIR III".

### 1.4. Compte de gestion 2014 – 32000 Budget principal

Ce budget retrace la comptabilité du budget général de la Communauté de Communes. Il est en tout point conforme au compte administratif

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

→ Approuve le compte de gestion 2014 - 32000 du Budget principal.

## 2. Comptes administratifs 2014

---

Préambule : du fait de la régularisation des comptes de gestion par le Trésorier, les chiffres peuvent évoluer (à la marge) par rapport aux documents annexés au DOB.

Le compte administratif est le document comptable tenu par l'ordonnateur. Il retrace toutes les écritures de l'année écoulée. Le Président étant l'ordonnateur, il ne siège ni ne vote durant l'examen de ces points.

### 2.3. Compte administratif 2014 – 32300 Budget annexe "ZIR III"

Le détail est présenté sur le tableau en annexe (déjà communiqué également avec le Débat d'Orientation Budgétaire).

#### Section de fonctionnement

---

##### Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011, charges à caractère général :	141 827.75 euros
Chapitre 66, charges financières :	29 304.23 euros
<b>Total des dépenses de fonctionnement :</b>	<b>171 131.98 euros</b>

**Recettes de fonctionnement :**

Chapitre 77, subventions :	802 614.62 euros
Chapitre 040, transfert de section à section :	141 827.75 euros
<b>Total des recettes de fonctionnement :</b>	<b>944 442.37 euros</b>
Excédent 2013 reporté :	1 208 656.44 euros
<b>Total des recettes cumulées de fonctionnement :</b>	<b>2 153 098.81 euros</b>

**Solde de fonctionnement :** **1 981 966.83 euros**

**Section d'investissement****Dépenses d'investissement :**

Chapitre 16, remboursement de l'emprunt :	22 986.31 euros
Chapitre 040, transfert de section à section :	141 827.75 euros
<b>Total des dépenses investissement</b>	<b>164 814.06 euros</b>
Chapitre 001, déficit reporté :	3 270 856.07 euros
<b>Total des dépenses cumulées d'investissement :</b>	<b>3 435 670.13 euros</b>

**Recettes d'investissement :**

<b>Total des recettes d'investissement :</b>	<b>0.00 euros</b>
<b>Solde d'investissement final :</b>	<b>- 3 435 670.13 euros</b>

<b>Solde final :</b>	<b>- 1 453 703.30 euros</b>
----------------------	-----------------------------

Le déficit est aujourd'hui en grande partie comblé par le prêt relais à hauteur de 700 000 euros. Il reste 680 000 euros de subvention à percevoir, l'équilibre final devant être assuré par la vente des lots (voir DOB).

Le Président sort de la salle, avant le vote.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins le Président :

→ Approuve le compte administratif 2014 - 32300 du Budget annexe "ZIR III".

**2.4. Compte administratif 2014 – 32000 Budget principal**

Le détail a été présenté sur les tableaux en du débat d'orientation budgétaire.

**Section de fonctionnement****Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 011, charges à caractère général :	1 121 492.57 euros
Chapitre 012, charges de personnel :	1 236 188.89 euros
Chapitre 014, atténuations de produits :	2 418 478.00 euros
Chapitre 65, autres charges de gestion :	1 120 172.70 euros
Chapitre 66, charges financières :	160 713.50 euros
Chapitre 77, charges exceptionnelles	244 775.00 euros
Chapitre 042, opérations d'ordre entre sections :	120 508.71 euros
<b>Total des dépenses de fonctionnement :</b>	<b>6 422 329.37 euros</b>

**Recettes de fonctionnement :**

Chapitre 013, atténuations de charges :	69 788.42 euros
-----------------------------------------	-----------------

Chapitre 70, produits des services :	230 488.99 euros
Chapitre 73, impôts et taxes :	5 390 488.12 euros
Chapitre 74, dotations et subventions :	1 154 882.34 euros
Chapitre 75, autres produit de gestion courante :	18 586.75 euros
Chapitre 76, produits financiers :	9.61 euros
Chapitre 77, subventions :	18 899.21 euros
Chapitre 042, transfert de section à section :	68 416.93 euros
<i>Total des recettes de fonctionnement :</i>	<i>6 951 560.37 euros</i>
Excédent 2013 reporté :	1 359 413.48 euros
<b>Total des recettes cumulées de fonctionnement :</b>	<b>8 310 973.85 euros</b>
<b>Solde 2014 fonctionnement :</b>	<b>1 888 644.48 euros</b>
Déficit 2013 budget clôturé « locaux »	- 26 785.05 euros
<b>Solde cumulé fonctionnement :</b>	<b>1 861 859.43 euros</b>

Rappel : les chiffres varient légèrement par rapport aux données du DOB en raison de la consolidation avec le budget annexe "Locaux commerciaux".

### Section d'investissement

#### Dépenses d'investissement :

Total des opérations :	1 240 191.22 euros
Chapitre 16, remboursement capital :	428 138.38 euros
Chapitre 040, transfert de section à section :	68 416.93 euros
<b>Total des dépenses d'investissement :</b>	<b>1 736 746.53 euros</b>
Chapitre 001, déficit reporté :	232 971.34 euros
<b>Total des dépenses cumulées d'investissement :</b>	<b>1 969 717.87 euros</b>

#### Recettes d'investissement :

Chapitre 13, Subventions :	779 322.78 euros
Chapitre 10, dotation et réserves :	51 190.48 euros
Chapitre 1068, excédent de fonctionnement capitalisé :	247 970.00 euros
Chapitre 040, transfert de section à section :	120 508.71 euros
<b>Total des recettes d'investissement :</b>	<b>1 198 991.97 euros</b>

#### Solde d'investissement final :

Reste à réaliser en dépenses :	240 952.29 euros.
Reste à réaliser en recettes :	247 984.48 euros
<b>Solde cumulé 2014 investissement</b>	<b>- 763 693.71 euros</b>

Les restes à réaliser sont les dépenses certaines, engagées et non liquidées à fin 2014 et les recettes certaines non liquidées. Le solde est positif de 7 032.19 euros ce qui ramène le besoin de financement 2014 à 763 693.71 euros, minoré de l'excédent affecté du budget annexe locaux commerciaux à hauteur de 42 023.17 euros, portant ce besoin à **721 670.54 euros**.

Le Président sort de la salle, avant le vote.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins le Président :

- Approuve le compte administratif 2014 - 32000 du Budget principal.

### 3. Budgets primitifs 2015

---

Préambule : du fait de la régularisation des comptes de gestion par le Trésorier, les chiffres peuvent évoluer (à la marge) par rapport aux documents annexés au DOB.

#### 3.1. Affectation des résultats

Pour rappel, le résultat de l'exercice 2014 se compose :

##### Fonctionnement

De l'excédent dégagé en 2014 :	529 231.00 euros
De l'excédent antérieur reporté :	1 359 413.48 euros
De la clôture du budget « locaux commerciaux » :	- 26 785.05 euros
Résultat excédent de fonctionnement cumulé :	1 861 859.43 euros

##### Investissement

Déficit d'investissement constaté en 2014 :	-770 725.90 euros
Excédent de clôture du budget « locaux commerciaux » :	42 023.17 euros
Solde des restes à réaliser en investissement	7 032.19 euros
Résultat déficit d'investissement cumulé	- 721 670.54 euros

Il est proposé une affectation des résultats de 721 670.54 euros et de prévoir un virement de 533 272 euros en investissement. Le virement prévu se réalise toujours l'année suivante en fonction des besoins réels. Le reste de l'excédent de fonctionnement sera maintenu en fonctionnement.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Approuve l'affectation des résultats pour 721 670.54 euros, au compte 1068 à la section d'investissement du BP 2015,
- Dit que le reste de l'excédent sera maintenu en fonctionnement.

#### 3.2. Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le coût du service reste déséquilibré en prévision de 53 000 euros. Il est toutefois proposé de maintenir le taux inchangé encore en 2015 soit 14.90%, le besoin supplémentaire sera pris en charge par le budget général et de nouvelles actions de sensibilisation au tri seront menées afin d'optimiser les recettes.

Le Débat d'Orientation Budgétaire donne plus de détail sur ce point.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Fixe la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2015 à 14.90%.

### 3.3. Taux d'impositions 2015

Il est proposé, en accord avec le pacte fiscal, de ne pas modifier les taux sur les ménages et de les maintenir cette année encore inchangés.

Taxe d'habitation :	5.53%
Foncier bâti :	5.64%
Foncier non bâti :	27.56%

Concernant la cotisation foncière des entreprises, suite au passage à la fiscalité professionnelle unique, elle est fixée obligatoirement à 31.05%. Il est proposé de maintenir le lissage des taux sur 2 ans compte tenu des faibles écarts entre les communes du territoire. Le Débat d'Orientation Budgétaire donne plus de détail sur ce point.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Décide de maintenir les taux de fiscalité 2015 tels qu'énoncés supra,
- Dit que le lissage de taux de la Cotisation Foncière des Entreprises sera effectué sur 2 ans.

### 3.4. Subventions aux associations

Les subventions aux associations doivent être votées une à une.

Espace Emploi Entreprises (E <sup>3</sup> ) :	52 000 euros
<i>(Réflexion globale sur la thématique insertion et économie)</i>	
Association Pour l'Intégration de Chômeurs (APIC):	6 000 euros

N'ayant pas reçu d'autre demande de subvention, il est proposé de mettre 1 000 euros en réserves qui seront éventuellement attribués ultérieurement par le Conseil Communautaire.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Attribue les subventions telles qu'énoncées supra,
- Décide de mettre 1 000 euros en réserve,
- Dit que l'intégralité des sommes seront inscrites au BP 2015.

### 3.5. Budget primitif 2015 – Budget Général

Le budget primitif est présenté en annexe. Il est proposé de le voter par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opération pour la section d'investissement. Le détail est présenté en annexe. Les écarts entre les documents de travail et la présentation ci-dessous proviennent des reports d'excédents antérieurs qui génèrent des écritures d'équilibre.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Décide de voter le budget chapitre par chapitre.



## Section de fonctionnement

---

### Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011, charges à caractère général :	1 213 987.00 euros
Chapitre 012, charges de personnel :	1 290 000.00 euros
Chapitre 65, autres dépenses de gestion :	1 257 000.00 euros
Chapitre 014, atténuation de produits :	2 480 593.00 euros
Chapitre 66, charges financières :	155 000.00 euros
Chapitre 67, dépenses exceptionnelles :	0.00 euros
Chapitre 042, opérations d'ordre entre sections :	128 000.00 euros
Chapitre 023, virement prévisionnel en investissement :	533 272.00 euros
<i>Total dépenses prévisionnelles 2015</i>	<i>7 057 852.00 euros</i>
Afin d'équilibrer le budget, il est proposé d'inscrire :	
Chapitre 022, dépenses imprévues :	500 000.00 euros
Article 6875, Autres Provisions pour charge :	267 145.89 euros
Article 678, Charges Exceptionnelles	500 000.00 euros
<b>Total dépenses de fonctionnement :</b>	<b>8 324 997.89 euros</b>

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

→ Approuve la section dépenses de fonctionnement, chapitre par chapitre.

### Recettes de fonctionnement :

Chapitre 013, atténuations de charges :	32 500.00 euros
Chapitre 70, produits des services :	187 500.00 euros
Chapitre 73, impôts et taxes :	5 808 897.00 euros
Chapitre 74, dotations et subventions :	1 079 149.00 euros
Chapitre 75, autres produit de gestion courante :	0.00 euros
Chapitre 76, produits financiers :	0.00 euros
Chapitre 77, subventions :	0.00 euros
Chapitre 042, transfert de section à section :	76 763.00 euros
<i>Total des recettes de fonctionnement 2015 :</i>	<i>7 184 809.00 euros</i>
Excédent reporté cumulé :	1 140 188.89 euros

### Total recettes de fonctionnement :

**8 324 997.89 euros**

Rappel : les chiffres varient par rapport au tableau en annexe du DOB en raison des intégrations d'excédents et autres écritures d'équilibre.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

→ Approuve la section recettes de fonctionnement, chapitre par chapitre.

## Section d'investissement

---

### Dépenses d'investissement :

Chapitre 16, remboursement capital :	419 792.00 euros
Chapitre 040, transfert de section à section :	76 763.00 euros
Chapitre 20, immobilisations incorporelles :	35 000.00 euros
Chapitre 21, immobilisation corporelles :	688 500.00 euros
Chapitre 23, immobilisations en cours :	100 000.00 euros

Total des dépenses d'investissement 2015 :	1 320 055.00 euros
Chapitre 001, déficit reporté :	728 702.73 euros
Restes à réaliser 2014	240 952.29 euros
<b>Total des dépenses d'investissement :</b>	<b>2 289 710.02 euros</b>

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

→ Approuve la section dépenses d'investissement, chapitre par chapitre.

#### **Recettes d'investissement :**

Chapitre 13, Subventions :	530 000.00 euros
Chapitre 10, dotation et réserves :	850 453.54.00 euros
Chapitre 040, transfert de section à section :	128 000.00 euros
Chapitre 021, virement prévisionnel du fonctionnement :	533 272.00 euros
Total des recettes d'investissement :	2 041 725.54 euros

Restes à réaliser 2014 :	247 984.48 euros
<b>Total des recettes d'investissement :</b>	<b>2 289 710.02 euros</b>

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

→ Approuve la section recettes d'investissement, chapitre par chapitre.

Les opérations ont été présentées lors de l'examen du DOB.

#### **Opération non affectée**

En dépense, il s'agit de la reprise du déficit antérieur et des remboursements d'emprunts.

En recette, il s'agit de l'excédent capitalisé qui doit couvrir le déficit, de la prévision de virement qui sera réalisée en fonction du déficit en 2015 et des amortissements.

**Opération 200** : Voirie et espaces verts

**Opération 201** : Environnement

Cette opération concerne les acquisitions de bacs, de composteurs...

**Opération 203** : Enfance

Il s'agit des travaux du Relais d'assistants maternels.

**Opération 204** : Matériels divers

Il s'agit de l'opération d'acquisition de matériel, essentiellement liée aux services techniques.

**Opération 205** : Tarn

Il s'agit de l'opération où figurent les études dans le cadre de la mise en navigation du Tarn.

**Opération 206** : Voie Verte

Il s'agit de l'opération où figurent les études et acquisitions dans le cadre de l'évolution de la Voie Verte.

Opération 200, Voiries et espaces verts	600 000 €
Opération 201, Environnement	51 500 €
Opération 203, Relais d'assistants maternels	18 000 €
Opération 204, Acquisition de matériels	101 000 €
Opération 205, Tarn	10 000 €
Opération 206, Voie Verte	43 000 €
<b>TOTAL OPERATIONS :</b>	<b>823 500 €</b>

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

→ Approuve les opérations d'investissements, opération par opération.

Le Budget Primitif de la Communauté de Communes est donc adopté à l'unanimité.

### 3.6. Budget primitif – Budget annexe "ZIR III"

Il est proposé de voter le budget primitif par chapitre. Le détail figurait dans le DOB.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

→ Décide de voter le budget annexe "ZIR III" chapitre par chapitre.

#### Section de fonctionnement

##### Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011, charges à caractère général :	435 000.00 euros
Chapitre 66, charges financières :	34 980.83 euros
Chapitre 042, variation des stocks (ventes) :	150 000.00 euros
Chapitre 6815, dotation aux provisions :	2 546 986.00 euros
<b>Total des dépenses de fonctionnement :</b>	<b>3 166 966.83 euros</b>

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

→ Approuve la section dépenses de fonctionnement, chapitre par chapitre.

##### Recettes de fonctionnement :

Chapitre 70, vente de terrains aménagés :	150 000.00 euros
Chapitre 77, subventions :	600 000.00 euros
Chapitre 042, variation de stocks :	435 000.00 euros
Excédent reporté :	1 981 966.83 euros

**Total des recettes de fonctionnement : 3 166 966.83 euros**

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

→ Approuve la section recettes de fonctionnement, chapitre par chapitre.

## Section d'investissement

### Dépenses d'investissement :

Chapitre 16, remboursement de l'emprunt :	29 999.87 euros
Chapitre 040, reprise sur terrains :	435 000.00 euros
Chapitre 001, déficit reporté :	3 435 670.13 euros
<b>Total des dépenses d'investissement :</b>	<b>3 900 670.00 euros</b>

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

→ Approuve la section dépenses d'investissement, chapitre par chapitre.

### Recettes d'investissement :

Chapitre 040, stocks de terrains :	150 000.00 euros
Chapitre 15, provision pour risque de charge :	2 546 986.00 euros
Chapitre 16, emprunt :	1 203 684.00 euros
<b>Total des recettes d'investissement :</b>	<b>3 735 856 euro</b>

L'emprunt ne sera pas réalisé, il s'agit d'une écriture d'équilibre.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

→ Approuve la section recettes d'investissement, chapitre par chapitre.

Le Budget Primitif annexe "ZIR III" est donc adopté à l'unanimité.

## 4. Marchés conclus en 2014

Il est fait obligation au pouvoir adjudicateur de publier, chaque année, la liste des marchés conclus l'année précédente, sur le support de son choix,

Monsieur le Président, dans un souci de transparence, donne lecture au Conseil Communautaire du document retraçant les marchés publics conclus durant l'année 2014

Il s'agit donc de prendre acte de la liste des marchés publics conclus par la Communauté de Communes au cours de l'année 2014, et d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la publication de cette liste conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

### Marchés de Services de 15 000,00 à 89 999,99 € HT

Objet	Date du marché	Attributaire	Code Postal
Balayage	23/06/2014	SITA SUEZ	33603

### Marchés de Services de 90 000,00 à 206 999,99 € HT

Objet	Date du marché	Attributaire	Code Postal
Acquisition d'un Polybenne	06/10/2014	TOULOUSE SERVICE VI	31150

**Marchés de Travaux, de 15 000,00 à 89 999,99 € HT**

Objet	Date du marché	Attributaire	Code Postal
Voirie – Chantier 2014-01	23/01/2014	EUROVIA	31240
Voirie – Chantier 2014-08	23/01/2014	ECTP	31140
Voirie – Chantier 2014-09	23/01/2014	EUROVIA	31240
Voirie – Chantier 2014-10	23/01/2014	ECTP	31140
Voirie – Chantier 2014-13	23/01/2014	GUINTOLI	31600
Voirie – Chantier 2014-14	23/01/2014	GUINTOLI	31600
Voirie – Chantier 2014-15	23/01/2014	GUINTOLI	31600
Voirie – Chantier 2014-16	23/01/2014	GUINTOLI	31600
Voirie – Chantier 2014-18	23/01/2014	GUINTOLI	31600
Voirie – Chantier 2014-20	23/01/2014	EUROVIA	31240
Voirie – Chantier 2014-22	23/01/2014	EUROVIA	31240
Voirie – Chantier 2014-24	23/01/2014	EUROVIA	31240
Voirie – Chantier 2014-25	23/01/2014	ECTP	31140

**Marchés de Travaux, de 90 000,00 à 5 185 999,99 € HT**

Objet	Date du marché	Attributaire	Code Postal
Voirie – Chantier 2014-21	23/01/2014	EUROVIA	31240
Voirie – Chantier 2014-23	23/01/2014	EUROVIA	31240

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Déclare prendre acte de la liste des marchés publics conclus par la Communauté de Communes au cours de l'année 2014,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à procéder à la publication de cette liste conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

## RESSOURCES HUMAINES

---

### 5. Création de poste - Saisonniers

---

Comme chaque année, il s'agit d'autoriser le recrutement d'agents contractuels dans le grade de Adjoint Technique 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois dans le service Espaces Verts ou Voirie.

Ces agents assureront des fonctions à temps complet.

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut correspondant au 1er échelon du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Autorise le recrutement d'agents contractuels dans le grade d'Adjoint Technique 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, tel qu'énoncé supra.

## ADMINISTRATION GENERALE

---

### 6. Convention de mise à disposition – Locaux Services Techniques

---

En application des articles L 5211-5 et L 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que tout transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence.

L'immeuble affecté à l'exercice de la compétence Services Techniques, sis 3 avenue St Exupéry, 31340 Villemur sur Tarn, est mis à disposition de la Communauté de Communes Val'Aïgo, par la commune de Villemur sur Tarn.

Il se compose de :

- Une halle de 400 m<sup>2</sup> et son quai de chargement
- Un hangar de 510 m<sup>2</sup>, sur un terrain d'environ 10 500 m<sup>2</sup>.

Il s'agit d'approuver cette convention et d'autoriser M. Oget, Vice-Président, à la signer.

Le conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Approuve cette convention,
- Autorise M. Oget, Vice-Président, à la signer.

## 7. Convention de mise à disposition – Locaux Office du Tourisme

En application des articles L 5211-5 et L 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que tout transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence

L'immeuble affecté à l'exercice de la compétence Développement Touristique, sis 1 rue de la République, 31340 Villemur sur Tarn, est mis à disposition de la Communauté de Communes Val'Aïgo, par la commune de Villemur sur Tarn.

Il se compose de :

- Une pièce en rez de chaussée, avec coin toilettes, d'une superficie de 30 m<sup>2</sup>,
- Une pièce de rangement, avec toilettes, d'une superficie de 25 m<sup>2</sup>,
- Un bureau au 1<sup>er</sup> étage, d'une superficie de 30 m<sup>2</sup>.

Il s'agit d'approuver cette convention et d'autoriser M. Oget, Vice-Président, à la signer.

Le conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Approuve cette convention,
- Autorise M. Oget, Vice-Président, à la signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Lu et approuvé,  
Jean-Marc DUMOULIN, Président

A blue ink signature of Jean-Marc Dumoulin is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL'AÏGO' and two stars. The signature is written in a cursive style and extends across the bottom of the stamp.